



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

*Newsletter n°15 - Pêchez en Anjou
Juillet 2026*

Animation

Programme d'animations pêche et nature - été 2026



Et si cet été vous preniez le temps de ralentir, d'observer et de vous reconnecter à la nature ?

Le programme pêche & nature 2026 revient avec une nouvelle saison d'animations estivales, accessibles à tous et pensées pour petits et grands curieux de biodiversité.



Un été riche en découvertes

Tout au long de la saison estivale, profitez d'activités variées encadrées par des professionnels passionnés :

- Initiations à la pêche : coup, leurres, feeder, method feeder, float tube et bien plus encore.
- Balades nature et ateliers sensoriels pour éveiller les sens.
- Découverte des poissons et des milieux aquatiques.
- Observation des insectes, oiseaux et de la biodiversité locale.
- Animations ludiques autour de la nature et de l'environnement.

Ces activités sont accessibles dès 6 ans, ce qui en fait une belle occasion de partager un moment en famille ou entre amis.

Apprendre, comprendre et s'émerveiller

Encadrées par des animateurs qualifiés, ces sorties sont conçues

pour transmettre les bases de la pêche tout en sensibilisant à la richesse et à la fragilité des écosystèmes aquatiques.

Tout est prévu pour profiter pleinement de l'expérience : matériel, accompagnement pédagogique et bonne humeur garantie !

Des animations près de chez vous

Retrouvez les activités sur de nombreux sites du Maine-et-Loire : Brissac-Quincé, Angers, Bouchemaîne, Cholet et bien d'autres communes accueillent ces moments nature tout au long de l'été.

Pensez à réserver rapidement

Les places étant limitées, il est fortement conseillé de réserver à l'avance. Les inscriptions se font principalement en ligne.

Réservez votre activité ici sur www.fedepeche49.fr (dans la rubrique "La Maison Pêche Nature").

Cet été, offrez-vous une véritable parenthèse nature... au fil de l'eau et au rythme de la biodiversité.



Elections des Conseils d'Administration des AAPPMA et de la Fédération : engagez vous pour la pêche de demain !

La pêche en France repose entièrement sur un réseau associatif structuré autour de trois niveaux complémentaires :

- Local : les AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)
- Départemental : les Fédérations Départementales (FDAAPPMA)
- National : la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF)

Ces trois échelons fonctionnent grâce à des membres élus, bénévoles et passionnés, qui s'engagent pour une durée de cinq ans. Et justement, 2026/2027 marquent le renouvellement complet de ces mandats : place aux élections !

Un calendrier en trois étapes

Les élections vont rythmer la vie associative de la pêche selon le calendrier suivant :

- Dernier trimestre 2026 : élections dans les AAPPMA
- Mars 2027 : élection des Conseils d'Administration des Fédérations Départementales
- Avant fin septembre 2027 : élection du Conseil d'Administration de la FNPF

Deux missions essentielles

Ce réseau associatif agit au quotidien pour :

- Protéger les milieux aquatiques
- Développer et promouvoir la pêche de loisir

Autrement dit : la qualité de la pêche en France dépend directement de l'implication des pêcheurs eux-mêmes. Ce sont les élus qui prennent les décisions, portent les projets et façonnent l'avenir de notre passion.

Que font les bénévoles d'une AAPPMA ?

S'engager dans une AAPPMA, c'est participer à des actions très concrètes sur le terrain :

Protection des milieux aquatiques :

- Organisation de nettoyages de rivières et de plans d'eau
- Signalement des pollutions
- Participation à des projets de restauration des habitats (frayères, berges...)

Gestion piscicole :

- Alevinages et suivis des populations de poissons
- Mise en place de parcours spécifiques (no-kill, jeunes, etc.)
- Réflexion sur la réglementation locale (quotas, tailles, ...)

Animation et transmission :

- Organisation d'initiations pour les jeunes ou les débutants
- Participation à des événements (fête de la pêche, journées découverte)
- Encadrement d'ateliers pédagogiques en lien avec la nature

Vie associative :

- Participation aux réunions et prises de décisions
 - Gestion administrative et financière de l'association
 - Communication (site internet, réseaux sociaux, affichage local)
- Il y a des missions pour tous les profils : terrain, organisation,

pédagogie... chacun peut trouver sa place !

Qui peut voter ?

Si vous détenez une carte de pêche annuelle (hors carte Découverte -12 ans), votre AAPPMA a l'obligation de vous convoquer à une Assemblée Générale électorale fin 2026.

Lors de cette assemblée, vous serez amené à :

- Élire les membres du Conseil d'Administration de votre AAPPMA
- Valider les candidatures au Conseil d'Administration de la Fédération Départementale
- Élire les délégués représentant votre association au niveau départemental (Pour les AAPPMA de plus de 250 membres).

Une fois élus, les membres du Conseil d'Administration désigneront entre eux le Bureau : Président, Trésorier, Secrétaire et Vice-président.

Et si vous vous présentiez ?

Bonne nouvelle : chaque pêcheur peut être candidat à ces élections, que ce soit au niveau local ou départemental !

Pourtant, trop peu de volontaires se présentent aujourd'hui. Ce manque d'engagement fragilise le réseau et peut conduire à la disparition de certaines AAPPMA.

Votre implication est essentielle. Que vous soyez pêcheur occasionnel ou passionné engagé, votre voix compte et votre participation peut faire la différence.

Besoin d'en savoir plus ?

Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre AAPPMA ou de votre Fédération.

Des documents essentiels sont également disponibles sur www.fedepeche49.fr pour mieux comprendre le fonctionnement du réseau et les modalités des élections :

- Le guide des élections — édition 2026
- Les statuts des AAPPMA
- Les statuts des Fédérations Départementales
- Les statuts de la FNPF

Le réseau associatif de la pêche a besoin de vous ! Participez, votez, engagez-vous... et contribuez activement à l'avenir de la pêche et de nos milieux aquatiques.



Dimanche 13 septembre : nouvelle édition de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé

La Maison Pêche Nature de Brissac-Quincé vous invite à partager une journée conviviale et accessible à tous à l'occasion de la 5^{ème} édition de "La Maison Pêche Nature en fête", le dimanche 13 septembre, de 10h à 18h.

Pensé comme un moment de découverte et de détente en pleine nature, cet événement s'adresse aussi bien aux familles qu'aux passionnés ou aux simples curieux. Tout au long de la journée, de nombreuses animations gratuites permettront d'explorer l'univers de l'eau, de la pêche et de la biodiversité locale.

Les visiteurs pourront s'initier à la pêche au coup, découvrir les aquariums et la pisciculture, ou encore observer les petites bêtes de la mare. Des balades en calèche offriront une manière originale de parcourir les environs, tandis que des balades contées inviteront à porter un autre regard sur la nature. Plusieurs ateliers créatifs seront également proposés, autour du cyanotype, de la vannerie ou de la fabrication d'instruments de musique verte.

La journée sera ponctuée par une exposition ludique sur le thème de l'eau, un spectacle proposé par "Têtes à flaques" et une exposition photo naturaliste. Certaines activités étant organisées en petits groupes, il est conseillé de réserver à l'avance.

Un espace bar et restauration sera disponible sur place pour profiter pleinement de l'événement dans une ambiance détendue.

Organisée avec la participation de nombreux acteurs locaux, cette journée est une belle occasion de se reconnecter à la nature, d'apprendre en s'amusant et de partager un moment de qualité en famille ou entre amis.

Plus d'informations sur le programme : www.fedepeche49.fr

Fédération

Bienvenue à Baptiste CAILLERET au sein de la Fédération !

La Fédération a le plaisir d'annoncer l'arrivée de Baptiste CAILLERET au poste de chargé de développement animation pêche, qui a pris son poste depuis le 1^{er} avril dernier.

Passionné par le milieu aquatique et engagé dans la valorisation des activités de pêche, Baptiste rejoint notre équipe avec une expérience acquise au sein de deux Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, et plus précisément dans la Meuse et en Haute-Saône.

Au fil de ses missions, il a su développer des compétences variées en animation, sensibilisation des publics et accompagnement de projets liés à la pêche de loisir. Son parcours témoigne d'un engagement pour la préservation des milieux aquatiques et la transmission de cette passion auprès de tous les publics.

Au sein de la Fédération, Baptiste sera chargé de concevoir

et animer des actions de découverte et d'initiation à la pêche pour des publics variés. Il participera également au développement et à la coordination du réseau d'animation (Ateliers Pêche Nature, moniteurs-guides) et à l'organisation d'événements (notamment le Junior Fishing Tour). Il contribuera enfin aux actions de sensibilisation à l'environnement et à la valorisation des milieux aquatiques.

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions !



Silure glane : une nouvelle réglementation à connaître

Suite à la consultation publique menée en début d'année, le silure glane est désormais classé parmi les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (ESPDB). Cette mesure, issue du décret n° 2026-464 du 8 juin 2026, est applicable depuis le 11 juin 2026.

Elle concerne les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Notre département étant situé dans le bassin Loire-Bretagne, il est directement concerné.

Ce qu'il faut retenir

Toute introduction de silure glane (alevinage, transfert, rempoissonnement, etc.) est interdite. Cette infraction est passible d'une amende pouvant atteindre 9 000 €.

La remise à l'eau du silure glane reste autorisée dans le cadre de la pêche, à condition qu'elle soit effectuée immédiatement après la capture.

Dans le cadre de pêches de régulation visant à limiter les déséquilibres biologiques, les poissons capturés doivent être remis au détenteur du droit de pêche ou détruits.

Nous vous invitons à prendre en compte ces nouvelles dispositions et à adapter vos pratiques en conséquence.



Pêche de l'anguille : ce qui change pour la saison 2026

Un nouvel arrêté relatif à la fermeture anticipée de la pêche de loisir de l'anguille d'Europe en eau douce a été publié ce samedi. L'information a été relayée ce lundi par la Fédération Nationale de la Pêche en France auprès des Fédérations Départementales. Voici les principaux éléments à retenir :

Déclaration obligatoire des captures

Dès à présent, tout pêcheur de loisir pratiquant la pêche à la ligne en eau douce (hors bassin Rhône-Méditerranée-Corse) doit déclarer ses captures d'anguilles jaunes dans un délai de 24 heures.

Deux solutions sont possibles :

- En ligne via le téléservice dédié
- Par courrier, pour les personnes sans accès numérique, auprès de leur FDAAPPMA (le cachet de la poste faisant foi).

Pêche aux engins et filets : pas de changement

Les pêcheurs amateurs utilisant engins et filets, y compris les adhérents d'AAPPMA autorisés, continuent de renseigner leur carnet de pêche habituel.

Dates clés à retenir

- Fin des déclarations : 31 juillet 2026
- Fermeture de la pêche de l'anguille jaune : à compter de cette date.

Exception : dans les bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie, la fermeture reste fixée au 15 juillet, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec la Fédération.



Clap de fin pour le club nature de la Fédération

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a récemment clôturé la première édition de son club nature, une initiative qui a rencontré un franc succès auprès des jeunes participants.

Tout au long de cette année, 8 enfants passionnés se sont retrouvés un mercredi après-midi par mois, de septembre à juin, pour partir à la découverte de la nature et de ses richesses à travers des activités variées, pédagogiques et ludiques.

Encadrés par l'équipe de la Fédération, les participants ont eu l'occasion de :

- Découvrir le milieu aquatique, avec notamment une initiation à la pêche au coup, l'exploration d'une mare et l'observation des poissons d'eau douce ;
- Installer des pièges photos afin de mieux connaître la faune locale ;
- Fabriquer des nichoirs, des mangeoires à oiseaux ainsi que des boules de graisse pour favoriser la biodiversité ;
- Concevoir des hôtels à insectes ;
- Rechercher des traces et indices d'animaux en forêt et réaliser

des moulages d'empreintes ;

- Expérimenter la peinture à partir d'éléments naturels ;
- Créer des instruments de musique verte.

Cette première édition a permis aux jeunes de développer leur curiosité, leur sens de l'observation et leur respect de l'environnement, dans une ambiance conviviale et enrichissante.

La Fédération tient à féliciter chaleureusement l'ensemble des participants pour leur engagement et leur enthousiasme tout au long de cette aventure.



Club nature 206/2027

Club pêche nature 2026/2027 : les inscriptions sont ouvertes !

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique lance une nouvelle saison de son Club Pêche Nature, à destination des enfants de 6 à 12 ans.

Au programme : une immersion ludique et pédagogique au cœur de la nature, à travers 20 séances organisées entre septembre 2026 et juin 2027. Encadrés par des animateurs qualifiés, les jeunes participants découvriront la richesse des milieux aquatiques et apprendront les bases de la pêche tout en développant leur curiosité et leur sens de l'observation.

Les activités proposées :

- Création et entretien d'un potager
- Découverte de la faune et de la flore (milieux aquatiques et terrestres)
- Visite d'une pisciculture
- Initiation et perfectionnement à la pêche au coup
- Utilisation d'éléments naturels pour attirer et capturer les poissons

Les séances se dérouleront les mercredis après-midi (14h - 16h30) sur Brissac-Quincé.

Tarif : 220 € pour l'année.

Ce club est une excellente opportunité pour les enfants de se reconnecter à la nature, d'apprendre en s'amusant et de partager des moments conviviaux en plein .

Inscriptions au 02 41 87 57 09. Plus d'infos et inscription en ligne : www.fedepeche49.fr - rubrique "La Maison Pêche Nature".

Club Pêche Nature

Ouvert aux enfants de 6 à 12 ans.

Programme :

- Création d'un potager et entretien.
- Découverte de la faune et la flore* (petites bêtes aquatiques et terrestres, plantes des milieux aquatiques, oiseaux, ...).
- Visite de la pisciculture.
- Cycle d'apprentissage de la pêche au coup.
- Utilisation d'éléments trouvés dans la nature pour attraper des poissons.

Tarif pour l'année : 220 €

Calendrier 2026/2027 (Mercredis de 14h-16h30) :

- 9 et 23 septembre
- 7 et 14 octobre
- 4 et 18 novembre
- 2 et 16 décembre
- 6 et 20 janvier
- 3 et 10 février
- 10, 24 et 31 mars
- 14 avril
- 12 et 26 mai
- 9 et 23 juin

Point de rendez-vous des animations : Brissac-Quincé.

Inscriptions par téléphone au 02 41 87 57 09.

www.fedepeche49.fr

2 jeunes talents du département qualifiés pour les finales nationales du Junior Fishing Tour

Les 6 et 7 juin derniers, le plan d'eau du Plessis-Bergeret, en Vendée, accueillait les finales régionales du Junior Fishing Tour, dans les catégories « Leurres » et « Coup ». À cette occasion, 12 jeunes pêcheurs de notre département – répartis équitablement entre les deux disciplines et les catégories Junior et Espoir – ont porté fièrement nos couleurs face aux meilleurs compétiteurs de la région.

Le samedi était consacré à la pêche aux leurres, avec une compétition intense centrée sur la capture de perches. Dans ce contexte exigeant, Achille Drouzy s'est illustré en décrochant une remarquable 2^{ème} place en catégorie Junior. Une performance solide qui lui permet de valider son billet pour la finale nationale.



Le dimanche, place à la pêche au coup, dans une ambiance différente mais tout aussi compétitive. James Clément a réalisé une prestation exceptionnelle en s'imposant en catégorie Junior et en montant sur la plus haute marche du podium.

Grâce à leurs résultats, Achille et James représenteront fièrement notre département lors de la finale nationale, qui se tiendra le samedi 18 juillet au plan d'eau des Rouanneries à Fillé-sur-Sarthe.

Au-delà de ces deux qualifications, il convient de saluer

l'engagement des 10 autres jeunes participants, qui ont fait preuve de détermination et de passion tout au long de la compétition. Leur implication témoigne du dynamisme et de la qualité de la relève dans notre département.

Un grand merci également aux bénévoles et aux parents qui accompagnent ces jeunes tout au long de l'année. Leur soutien joue un rôle essentiel dans leur progression et dans la réussite de ces événements.

Cette belle dynamique confirme que l'avenir de la pêche sportive s'annonce prometteur.



Louet

Suspension de la pêche sur le Louet

Suite à un arrêté préfectoral, la pêche est temporairement interdite sur l'ensemble du Louet. Cette mesure entre en vigueur immédiatement et restera applicable jusqu'à la levée de l'arrêté.

Pour protéger la ressource piscicole

Cette interdiction exceptionnelle a été prise afin de préserver la faune aquatique, actuellement fragilisée par un épisode d'étiage particulièrement marqué. Le faible niveau d'eau observé ces derniers jours entraîne des conditions difficiles pour les poissons, dont certains se retrouvent piégés dans des secteurs isolés du cours d'eau.

Face à cette situation, les autorités ont jugé nécessaire de mettre en place une mesure de protection urgente afin de limiter l'impact sur les populations piscicoles.

Périmètre et modalités de l'interdiction

- Interdiction totale de la pêche sur le Louet
- Mesure applicable sur l'ensemble du cours d'eau
- Durée : jusqu'à nouvel ordre, selon décision préfectorale

Information des usagers sur le terrain

Afin d'assurer une bonne compréhension de cette mesure, un dispositif de signalisation est actuellement en cours de déploiement le long des différents parcours concernés. Des panneaux d'information sont installés pour rappeler l'interdiction aux usagers. Par ailleurs, les communes concernées ont été informées de cet arrêté.

Cette décision s'inscrit dans une démarche de protection du milieu aquatique et de préservation des ressources naturelles du Louet. Elle vise à favoriser le maintien des populations de poissons dans un contexte environnemental particulièrement contraint.



Vigilance estivale : signalez les poissons en difficulté



Avec les fortes chaleurs qui s'installent durablement, les milieux aquatiques sont mis à rude épreuve. Comme dans de nombreux départements, les premières mortalités de poissons ont déjà été observées ces derniers jours sur certains secteurs du département.

Face à ces conditions caniculaires, Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est pleinement mobilisée. Des opérations de pêche de sauvetage ont d'ores et déjà été engagées et d'autres interventions pourront être réalisées dans les semaines à venir, lorsque les conditions du site et l'état des poissons permettent d'envisager une action efficace.

Dans ce contexte, votre vigilance est essentielle.

La Fédération est à l'écoute de tous les signalements de poissons en souffrance. Si vous êtes témoin d'une situation préoccupante (poissons en surface, mortalités...), nous vous invitons à transmettre les informations suivantes :

- quelques photos du secteur concerné

- un point GPS ou une localisation précise,
- un numéro de téléphone afin de pouvoir vous recontacter.

Ces éléments sont indispensables pour permettre une évaluation rapide de la situation et, si possible, organiser une intervention adaptée.

Ensemble, restons mobilisés pour préserver nos milieux aquatiques durant cette période critique.



Calendrier

Calendrier des actualités / concours / manifestations 2026



4-5 juillet : Trophée Loire Silure - compétition de pêche du silure en bateau sur la Loire à Gennes - Plus d'infos auprès de l'AAPPMA Les Fervents de la Gaule.

5 juillet : Concours de pêche au coup à Pouancé - plus d'infos auprès de l'AAPPMA Les Pêcheurs des Etangs Pouancéens.

18 juillet : Finales nationales du Junior Fishing Tour Coup et Leurres au siège de la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à Fillé-sur-Sarthe (72).

23 août : Marathon de pêche au coup à Pouancé - Plus d'infos auprès de l'AAPPMA Les Pêcheurs des Etangs Pouancéens.

12 septembre : Défi Concept Lure House - concours en street-fishing organisé par l'AAPPMA La Brème Chalonnaise à Chalonnes sur Loire (déjà complet).

13 septembre : Maison Pêche Nature en fête - animations pêche et nature autour de la biodiversité sur le site pédagogique de la Fédération

à Brissac-Quincé - Plus d'infos au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche).

21 septembre : fermeture de la pêche sur les rivières et plans d'eau de première catégorie.

26 septembre : Open Carnassiers organisé sur la Sarthe à Cheffes-sur-Sarthe - compétition de pêche aux leurres en bateau - Plus d'infos auprès de l'AAPPMA Les Brochets de la Sarthe (06 14 84 22 23).

3-4 octobre : concours de pêche (coup - anglaise - bolognaise) au Lac du Verdon, organisé par l'Entente du Verdon (06 31 36 46 10).

4 octobre : concours de pêche en float tube sur la Maine à Bouchemaine - plus d'infos auprès de l'AAPPMA Aux Pêcheurs d'Angers Loir et le magasin Pechana.

10 octobre : concours de pêche aux leurres du bord à Pouancé. Plus d'infos auprès de l'AAPPMA Les Pêcheurs des Etangs Pouancéens.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

1280 rue de la Gachetière

Lieu-dit Montayer - Brissac-Quincé

49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

02 41 87 57 09 - secretariat@fedepêche49.fr

www.fedepêche49.fr



Retrouvez-nous aussi sur...

